



MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE

55600 MONTMEDY
Meuse - France





DIMANCHE 10 MAI 2026



Parcours de
7km - 12km - 20km

Membre de la FFSP n°F 1289
Visa FFSP n°2026 08 083 Z

 Internet : <http://www.ffsp.fr>

 Mail : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

>> Retrouvez toutes les informations au dos <<

Partenaires de la FFSP



Agrément ministériel national du 20 Juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 02 Août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée: Citadelle de Montmédy

Horaires: Départ de 8h à 14h pour les 7km et 12km
de 8h à 12h pour les 20km

Arrivée limitée à 17h

Parcours: 3 parcours fléchés de 7km, 12km et 20km

Ouverts à tous; les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

Les parcours 12km et 20km, traverseront le beau parc du château de Fresnois.

Carte de participation: La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : **3€** ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Renseignements: Mme LEBRET Bernadette

4 rue de l'industrie, 55600 Montmédy

06.07.43.39.99 - denis.lebret06@orange.fr

Assurance: la FFSP est garantie en R.C auprès de MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement: Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis important: interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur les parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif?

Signalez-le en écrivant à: Signal-sports@sports.gouv.fr

Premiers secours: assurés par l'association

Urgences: n° tel. 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques
Sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.*